

AVANT-PROPOS

La première pièce que je produirai en avant-propos de ce livre, et qui va à l'encontre des rumeurs que l'on se complaît à colporter, sera cette lettre de condoléances que le général de Gaulle m'a adressée le lendemain du décès de mon père, l'Inspecteur général des Colonies Jacques Cazaux.

« Mon cher Cazaux,

La nouvelle de la mort de votre père, mon compagnon des grandes heures, l'Inspecteur Général des Colonies Cazaux, m'a profondément ému. J'avais pour lui, dès l'instant où je le connus, une très grande et confiante estime. Jamais, aux services éminents qu'il a rendus, il n'a mêlé ni l'intérêt personnel, ni l'injustice envers les autres. C'est de tout mon cœur que je m'associe à votre chagrin et à celui des vôtres. Qui sait si les tristesses qu'il a éprouvées en raison des cruels événements du Tonkin n'ont pas hâté la fin de cet excellent serviteur de l'Etat et du pays.

Veillez croire, mon cher Cazaux, à mes sentiments bien cordialement dévoués. »

La vie de mon père s'est arrêtée à l'âge de 64 ans. Sa mort, pour moi si douloureuse, est due, ainsi que le général de Gaulle y fait allusion, aux souffrances qu'il a si longtemps endurées. Grand officier de la Légion d'Honneur, il est probable qu'il eût été élevé à la Grand-Croix si la fortune lui avait permis de vivre quelques années de plus.

J'ajouterai à cette lettre ce compte rendu de mes activités durant l'Occupation¹. Il a été établi par le colonel Verneuil, liquidateur du réseau S.S.M.F.-T.R.². Je vous le livre inextenso.

« Monsieur Cazaux, qui était affecté en novembre 1939 à l'E.M.A. - 5^e Bureau - n'a jamais perdu le contact avec le Service. A sa démobilisation, il lui a été demandé par le colonel Paillole de rester en liaison avec le Service, quelles que soient les circonstances. De 1940 à 1942, il communique des informations sur certains Préfets ou Services de Police qui s'efforçaient de démasquer les dépôts d'armes clandestins de l'armée et sur la pénétration, dans certains milieux administratifs, de personnages suspects. »

Vient ensuite cette attestation du général Navarre :

« Je, soussigné, Général de Corps d'Armée Navarre, ex-chef du Service clandestin de la Sécurité Militaire (Réseau S.S.M.-T.R.) certifie que Monsieur Yves Cazaux, né le 12-6-1909, actuellement Préfet de la Nièvre, a été du 1^{er} mars 1943 à la Libération en relation constante avec mon Réseau.

1. Fac-similé de cette lettre en annexe.

2. Service de Sécurité Militaire Français. Travaux ruraux.

Monsieur Cazaux a fourni un grand nombre de renseignements tant d'ordre économique que militaire. Son activité de Résistant lui a valu l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945.

A SP. 70.008, le 5 septembre 1952. »

Pour terminer, voici la décision n° 975 du général de Gaulle, signée du général Juin, me citant, le 25 juillet 1945, à l'ordre de la division :

« Le Général de Gaulle, Président du Gouvernement provisoire de la République Française, cite à l'ordre de la Division Cazaux Yves - D.G.E.R.³ - S/Lt - F.F.C.⁴.

A rendu d'excellents services pendant l'occupation allemande en collaborant efficacement et d'une façon continue avec des services spéciaux, contre l'ennemi.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec Etoile d'argent. »

Ces quatre pièces suffisent, je l'espère, à lever toute ambiguïté sur ma personne. J'estime maintenant qu'il est de mon droit et de mon devoir de m'exprimer sur la vie que j'ai menée à Vichy, puis à Paris, d'apporter des éclaircissements sur le comportement des gens que j'y ai alors connus.

Je ne doute pas que certains diront que l'amitié a dicté ce livre. Je ne m'en cache pas et j'en éprouve une certaine fierté. Mais aucune amitié au monde ne me ferait trahir la réalité sur un tel sujet, d'autant qu'à la différence de tant d'autres, je n'aurais nul mobile, nul intérêt à le faire. Il me serait si simple de me taire.

3. Direction Générale des Etudes et des Recherches, le service de contre-espionnage français.

4. Forces Françaises Combattantes. Elles constituaient des unités militaires de la Résistance.